**3 Rue Gambetta**

*Ecole de conduite*

***Les Caraïbes***

**77400 Lagny Sur Marne**

 **Tél : 01.60.07.59.78**

**Agr : E 0307716690**

[**www.autoecole-lescaraibes.com**](http://www.autoecole-lescaraibes.com)

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**ENJEUX DE LA FORMATION PREPARATOIRE A L’EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE, SON DEROULEMENT, ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES EPREUVES DE L’EXAMEN.**

1. Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

L’automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l’utilisation d’une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L’effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l’éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux consucteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L’objectif général est d’amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l’aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

1. Déroulement de la formation et conditions de passage à l’examen pratique

Une fois l’enregistrement du dossier (existence NEPH), il est possible de se présenter à l’examen théorique du permis de conduire.

Il faut préalablement apprendre, s’entraîner aux différents chapitres que comporte le « code » :

* Dispositions légales en matière de sécurité routière ;
* Le conducteur ;
* La route ;
* Les autres usagers de la route ;
* Réglementation générale et divers ;
* Porter secours ;
* Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule ;
* Eléments mécanique et autres équipements liés à la sécurité ;
* Equipements de sécurité des véhicules
* Règles d’utilisation du véhicule dans le respect de l’environnement.

L’examen se compose de 40 questions.

Il suffit de répondre justes à 35 questions pour obtenir son examen théorique du code de la route.

Parallèlement ou suite à l’obtention du code, il est possible de commencer les leçons pratique :

Au minimum 20 heures de conduite, et il faut atteindre 4 compétences :

* Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
* Appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
* Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
* Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.
1. Comment se déroule l’examen pratique ?

L’épreuve pratique de l’examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l’inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l’examen, l’épreuve vous est présentée individuellement par l’expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

* Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
* Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d’environ cinq minutes ;
* Réaliser deux manœuvres particulières, un freinage pour s’arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière ;
* Procéder à la vérification d’un élément technique à l’intérieur ou à l’extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et répondre à une question portant sur les premiers secours ;
* Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s’appliquant aux élèves conducteurs ;
* Adapter votre conduite dans un souci d’économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
* Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, notamment les plus vulnérables.

L’évaluation réalisée par l’expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan de compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L’expert s’attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l’expert et vous peut s’instaurer au cours de l’épreuve.

A l’issue de l’épreuve, l’expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétence dans une grille d’évaluation.

 Ecole de conduite LES CARAÏBES

 3, rue Gambetta

 77400 LAGNY-SUR-MARNE